

<https://enseignants.se-uns.org/Agenda-social-et-la-promesse-d-augmentation-du-pouvoir-d-achat>



Agenda social : et la promesse d'augmentation du pouvoir d'achat ?

- Mon argent et moi - Pouvoir d'achat -



Date de mise en ligne : vendredi 18 mai 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



La question du pouvoir d'achat a été une des questions abordées lors de la campagne du candidat Macron. La promesse d'une augmentation de celui-ci tarde à se concrétiser pour les enseignants, personnels d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale.

Le levier d'une hausse de la rémunération semble grippé.

Pourtant, la question de l'indemnitaire doit faire partie de l'agenda social du ministre. C'est ce que revendique le SE-Unsa !

Atteindre plus vite des niveaux de rémunération plus hauts

A travers sa signature du protocole PPCR, le SE-Unsa a soutenu une politique de hausse progressive de la rémunération. Le report d'un an des étapes du protocole qui devaient se mettre en place à la rentrée 2018 ralentie significativement la progression des salaires.

Le SE-Unsa suit de très près la mise en place des mesures salariales concernant PPCR.

Cela a d'autant plus d'importance dans un contexte où le point d'indice est à nouveau gelé.

Concrétiser la reconnaissance du travail en éducation prioritaire par une prime supplémentaire

L'annonce du ministre de rémunérer mieux les personnels enseignants en éducation prioritaire avec une prime de 3 000 euros n'est pas encore une réalité après un an de mandature. D'autres mesures moins urgentes ont pourtant été mises en oeuvre, bousculant les agendas habituels (par exemple : dédoublement des CP après les cartes scolaires). Parce que cette mesure reconnaît un travail et un investissement particuliers, le SE-Unsa revendique que celle-ci ne reste pas à l'état d'annonce de campagne et se concrétise rapidement.

Reconnaître le travail des psychologues de l'éducation nationale en éducation prioritaire

L'ensemble des textes encadrant les primes en éducation prioritaire ne sont pas encore mis à jour pour les psychologues de l'éducation nationale. Ce nouveau corps et les corps préexistants doivent être traités équitablement.

Le SE-Unsa ne saurait laisser perdurer cette inégalité de traitement entre des corps travaillant avec les mêmes publics. Il y a urgence pour faire évoluer les textes en intégrant ces personnels dans ceux-ci.